Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 85 (1976)
Heft: 1

Artikel: Pro mente sana
Autor: Plattner, Paul / Tschanz, Esther
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682858

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pro mente sana

Une interview avec le Dr Paul Plattner

Dans l'entretien reproduit ci-dessous, le Dr Plattner, psychiatre, s'exprime à propos d'un problème qui le préoccupe depuis longtemps, à savoir l'amélioration des chances de guérison des malades mentaux par une meilleure intégration dans la société et par la suppression de la discrimination dont ils sont l'objet. Pendant plus de trente ans, le Dr Plattner a dirigé une clinique psychiatrique privée. Actuellement retraité, il continue cependant de lutter pour les malades mentaux: il s'occupe notamment de la création d'une fondation dénommée «Pro mente sana» qui visera à faire mieux respecter les besoins tant ignorés et négligés des malades psychiques.

CRS: *Qu'est-ce qui vous a poussé, Docteur, à envisager la création d'une fondation en faveur de malades psychiques?*
Dr Plattner: D'une part, une de mes patientes a laissé un legs destiné à des malades psychiques; d'autre part et contrairement aux malades physiques, les malades mentaux ne sont guère à même de s'organiser eux-mêmes, vu la nature de leur souffrance et de leur invalidité. Même s'il est partiellement ou complètement guéri, l'ancien patient continue le plus souvent à être taxé de personne mentalement diminuée ou partiellement responsable par une société qui se méfie de ce qu'il dit et de ce qu'il fait. Cette attitude de l'entourage empêche l'ancien malade psychique de parler de son mal et de signaler ses soucis aux autorités et au public par le truchement d'une organisation d'auto-défense groupant des compagnons d'infortune. Le malade psychique devrait avoir un médiateur qui est pris au sérieux. Certes, il existe déjà des associations cantonales qui s'occupent avec succès de malades psychiques, mais leur rôle se limite avant tout à fournir un appui financier aux patients ou à leur famille. Sur le plan national il manque en effet un organe supérieur qui puisse trouver une solution aux problèmes communs à tous les malades psychiques et défendre leurs intérêts à l'égard des autorités, des assurances, des entreprises, etc.

CRS: *Quels sont vos principaux objectifs?*
Dr Plattner: L'élimination des discriminations de tout genre, relatives tant à la vie en société qu'à la vie professionnelle et aux prestations des caisses-maladie, assurances-vie, etc.

CRS: *Il s'agirait donc d'une institution «porte-parole» pour les patients. N'est-ce pas en premier lieu l'affaire des parents, des tuteurs et de l'assistance sociale?*
Dr Plattner: Le malheur veut que ces patients perdent souvent parents et amis dès que leur mal se déclare. Leur souffrance trouve d'ailleurs très souvent son origine dans des relations familiales et amicales troublées: le futur malade est souvent depuis sa jeunesse un solitaire sans amis.
Toutefois, je conçois la fondation «Pro mente sana» plutôt sous la forme d'une association d'experts et de sociétés spécialisées que sous celle d'une organisation composée de malades, comme c'est par exemple le cas pour l'Association suisse des invalides. Toutefois, les anciens patients et leurs parents seront toujours les bienvenus dans notre institution en qualité de membres donateurs.

CRS: *Qui donc, selon vous, devrait en particulier adhérer à la fondation?*
Dr Plattner: Il s'agit notamment de grouper les sociétés existantes d'aide aux malades mentaux, et d'intéresser à notre œuvre les professions et institutions suivantes: psychiatres, personnel soignant, travailleurs sociaux et associations professionnelles; services d'hygiène publique et d'assistance sociale à l'échelon cantonal et fédéral; théologiens, organismes ecclésiastiques, cliniques, homes, ateliers protégés, caisses-maladie, sociétés d'assurances, œuvres d'entraide telles que la Croix-Rouge suisse, la Société suisse d'utilité publique, etc. Tous auraient pour objectif commun d'assurer aussi bien que possible l'assistance aux malades psychiques et leur réadaptation.

CRS: *Quelles seront les tâches principales de la fondation?*
Dr Plattner: La fondation devra favoriser la création des instruments thérapeutiques nécessaires à un service social de psychiatrie. Les personnes bien portantes devront participer activement et se sentir responsables de leurs frères et sœurs psychiquement malades ainsi que de leur guérison. Sans le concours de ces personnes, les médecins et les psychiatres sont impuissants.
En second lieu, la fondation devra introduire l'application de critères d'assurances valables tant pour les malades mentaux que pour les autres patients et promouvoir la réadaptation sociale des premiers en luttant contre les fausses idées existant à leur égard; en effet, les maladies psychiques sont très souvent guérissables et nullement déshonorantes.

CRS: *Pouvez-vous brièvement préciser le sens d'un «service social de psychiatrie»?*
Dr Plattner: La psychiatrie sociale désigne en quelque sorte tout ce qui dépasse le cadre strictement médical. Grâce aux nouveaux médicaments et aux nouvelles méthodes thérapeutiques, le traitement permet à une grande partie des patients de quitter la clinique après quelques semaines déjà. Or, le retour à la vie normale n'est pas aussi simple pour eux que pour les malades ayant été atteints d'une maladie somatique. Ils se heurtent très souvent à des problèmes familiaux; sur le plan professionnel, il faut les recycler, leur trouver des ateliers protégés et des emplois correspondant aux exigences de l'industrie. Quant à la réhabilitation sociale, elle dépasse le plus souvent le domaine médico-psychiatrique. Si elle ne réussit pas, les succès médicaux et professionnels sont mis en danger, et la rechute des patients – autorisés à quitter l'hôpital parce que ne présentant plus de symptômes – est presque certaine. Seule une chaîne thérapeutique sans faille qui s'occupe du malade psychique après son départ de la clinique de façon à le conduire pas à pas jusqu'au bout de la réadaptation sociale, peut améliorer les perspectives de succès. Ce sont précisément les institutions et les maillons de

cette chaîne thérapeutique qui relèvent de la psychiatrie sociale.

CRS: *La fondation envisage-t-elle d'exploiter personnellement des centres de consultation et des ateliers protégés, par exemple?*
Dr Plattner: Non. Toutefois, nous envisageons de rendre accessibles à nos patients des institutions existantes. La consultation des malades psychiques devrait faire partie des consultations ordinaires données par des centres sanitaires; d'une manière générale, il faudrait, dans la mesure du possible, intégrer les malades psychiques dans le domaine médical. De tels centres de consultation polyvalents ont fait leurs preuves à la campagne; un jour par semaine et à tour de rôle l'on y donne des conseils aux mères, aux couples, aux tuberculeux, aux rhumatisants et également à des malades psychiques. En ville, des centres de consultation spécialisés – des policliniques psychiatriques par exemple – sont probablement plus utiles. C'est pourquoi la fondation devrait, par les moyens de l'information, convaincre les autorités et la population de la raison d'être et de la nécessité de telles institutions.
Il convient d'inciter les associations féminines, les organismes confessionnels, les établissements pédagogiques, la presse et la radio à s'occuper d'avantage de ces problèmes, dans le but de réduire les préjugés et de favoriser une meilleure compréhension.

CRS: *Le développement de la psychiatrie sociale sera non seulement très coûteux, mais il nécessitera également l'engagement d'un personnel nombreux. Est-il réalisable à l'heure actuelle?*
Dr Plattner: Ce développement sera en effet coûteux, mais il diminuera à la longue la charge financière des pouvoirs publics. Cet argument devrait suffire à convaincre les autorités et les contribuables. Toutefois, si nous voulons réadapter le mieux possible les patients psychiatriques, c'est non seulement pour des raisons de rentabilité, mais encore pour des motifs de dignité personnelle. La réadaptation professionnelle et sociale du malade psychique en particulier sont étroitement liées. En ce qui concerne les besoins en personnel, le problème est différent. Le développement de l'assistance psychiatrique extra-hospitalière nécessitera un grand nombre de travailleurs sociaux formés en psychiatrie, de directeurs de homes, d'ateliers protégés, de centres d'accueil pour drogués, etc. Notre fondation souhaite précisément promouvoir une meilleure collaboration entre les cliniques et les écoles de travailleurs sociaux. D'ailleurs, il serait utile que le personnel soignant soit mieux informé sur les processus psychiques en général. Chaque patient est en premier lieu un individu motivé par des besoins, des impulsions et des angoisses particulières. Les infirmières et les infirmiers s'occupant de patients «normaux» devraient être mieux familiarisés encore avec les aspects psychiques de l'être malade; ce sera là un enrichissement de leur propre personnalité. Cela dit, revenons aux mesures extra-hospitalières.

CRS: *La fondation envisage-t-elle également d'aborder, outre l'aide hospitalière et extra-hospitalière susmentionnées des questions concernant une politique sociale à l'égard des malades psychiques?*
Dr Plattner: Les milieux intéressés devraient œuvrer en commun pour supprimer par exemple la discrimination. Dans plusieurs pays, de grandes entreprises sont obligées d'engager un certain pourcentage d'invalides, y compris les invalides psychiques.

CRS: *Il reste en tout cas beaucoup à faire dans ce domaine, et nous vous souhaitons plein succès.* *Esther Tschanz*

Adresse:
Dr méd. P. Plattner
3053 Münchenbuchsee
Téléphone 031 86 14 98

*(sociétés d'hygiène mentale)

Un long chemin...

Il est long et difficile le chemin qui a permis de passer de l'asile où les aliénés vivaient derrière des grilles, à l'asile simplement fermé, puis de celui-ci aux hôpitaux psychiatriques partiellement ouverts, pour aboutir enfin aux hôpitaux psychiatriques de jour ou de nuit et à la psychiatrie ambulatoire que nous connaissons aujourd'hui. Ce parcours a suivi l'évolution de la pensée occidentale.
La conception moderne écarte les peurs irréfléchies et les craintes magiques et considère l'aliéné ou le fou d'autrefois comme un vrai malade. Partis d'explications philosophiques ou religieuses des désordres psychiques, nous parvenons depuis quelques dizaines d'années à une conception véritablement médicale ou médico-sociale de la maladie mentale, ce qui a permis de classer les différentes affections psychiques. Les trente premières années de notre siècle virent également l'application de traitements systématiques spécifiques. Mais ce n'est que depuis l'introduction des neuroleptiques, après la fin de la Seconde Guerre mondiale, que l'aspect des hôpitaux psychiatriques et la vie des malades mentaux ont été profondément transformés. Il paraît presque incroyable que la correction opératoire des malformations cardiaques, un des sommets de la chirurgie contemporaine, ait vu le jour avant que les hôpitaux psychiatriques ne deviennent des cliniques universitaires; mais à l'époque, cela n'a choqué presque personne.
Si les lois relatives aux assurances sociales (loi sur l'assurance-maladie et accidents, loi sur l'assurance-invalidité) ne font aucune distinction entre malades ou invalides physiques et psychiques grâce à la clairvoyance du législateur, il faut bien admettre que leur application provoque des discriminations qui sont toujours défavorables aux malades psychiques, parce que les lésions physiques sont plus compréhensibles, plus directement mesurables, ont davantage éveillé la sympathie du public, parce que les handicapés physiques ont pu créer des associations qui défendent leurs intérêts, ce que les handicapés psychiques n'étaient pas en état de faire eux-mêmes. Dans la vie quotidienne, on a souvent de la peine à reconnaître qu'il faut considérer les personnes atteintes de troubles psychiques comme des malades et les traiter comme tels.
Je ne puis donc que remercier la Croix-Rouge suisse d'avoir ouvert sa revue à l'exposé de ces problèmes. La nouvelle association «Pro mente sana», qui est en voie d'organisation avec le soutien de la Société suisse d'utilité publique et la Société suisse de psychiatrie, a pour but de défendre sur le plan fédéral les intérêts légitimes des malades psychiques, en groupant toutes les sociétés locales ou régionales trop faibles pour faire entendre efficacement leurs voix. Je souhaite très sincèrement qu'elle puisse connaître, à son tour, la faveur du public, afin que ces laissés-pour-compte de notre développement médico-social voient enfin reconnus leurs souffrances, leur isolement, leurs droits, leur besoin d'un meilleur contact avec la société qui les a souvent traumatisés.

Hans Hürlimann,
Conseiller fédéral